

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/675010cb942ce7447d9b6c0b>

Date d'obtention : 2026-03-03 15:53:37

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les jeunes qui ont eu l'information qu'une ou des images intimes ont été partagées. L'importance de rassurer et d'informer la personne victime sur le protocole tout en faisant preuve de respect, de bienveillance et de non-jugement.

L'évaluation de l'incident permet de comprendre la nature des images, le contexte et qui sont les personnes impliquées.

Effectuer individuellement la grille d'évaluation avec les personnes impliquées. Avec notre jugement et les informations obtenus, valider s'il s'agit d'un acte malveillant/ de nature criminelle ou non. Si oui; contacter le service de police et ne pas faire la grille d'évaluation avec la personne instigatrice. Si on croit qu'il y a de la pornographie juvénile à la suite de la collecte d'information: confisquer le cellulaire dans lesquelles les images s'y retrouvent. Rencontrer l'instigateur pour avoir sa version qui aidera à comprendre son intention; malveillant ou impulsif. Ne pas oublier de signaler à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si la victime ou l'instigateur ne collabore pas: aviser le service de police.

Importance de rencontrer les personnes, à notre connaissance, qui ont les photos en leur possession pour obtenir leur version des faits et orienter notre intervention.

Importance de communiquer avec le service de police même s'il s'agit d'un acte impulsif et non malveillant.

Même s'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, nous devons traiter le dossier selon les politiques de notre organisation afin d'arrêter la propagation des images.

Grille d'évaluation permet de juger s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif; si malveillant ne pas faire la grille avec la personne instigatrice, le rencontrer pour lui expliquer les circonstances, confisquer son cellulaire et aviser le service de police. Lorsqu'il s'agit d'une personne externe à l'école et majeure, faire une grille avec la personne victime et contacter le service de police pour la suite.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer la personne victime puisque nous n'avons pas toujours un lien avec celle-ci et si oui, ce lien peut se rompre. Nous entrons dans son intimité lorsque nous intervenons dans ce contexte. Elle peut se sentir gênée, coupable et/ou frustrée que nous nous impliquions. Nous voulons favoriser sa collaboration et lui présenter des ressources d'aide. Nous devons protéger sa dignité physique et psychologique. Sensibiliser sans culpabiliser est un défi puisque nous ne voulons pas augmenter ou créer de la détresse. Parfois la personne victime ne sait pas que l'image est diffusée, donc cette situation peut amener davantage de complexité et de fragilité. Nous devons trouver un équilibre entre notre rôle qui consiste à collecter de l'information tout en ayant une posture de soutien et de compréhension.